

OPCI FRANCEUROPE IMMO

**ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE
DU 30 SEPTEMBRE 2021**



OPCI FRANCEUROPE IMMO
Société de Placement à prépondérance immobilière à capital variable
au capital initial de 1 000 000 €
Siège social : 22, rue du Docteur Lancereaux - 75008 PARIS
509 763 322 R.C.S. PARIS

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 30 SEPTEMBRE 2021

I. RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	3
II. ORDRE DU JOUR ET PROJET DE RESOLUTIONS A L'ASSEMBLEE GENERALE	4

I. RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Mesdames, Messieurs, Chers Actionnaires,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale Extraordinaire conformément aux dispositions légales et statutaires à l'effet de vous proposer de modifier la dénomination sociale de votre Société.

En effet, compte tenu de l'intégration de critères extra-financiers dans l'objectif de gestion de l'OPCI FRANCEUROPE IMMO et de l'obtention du « label ISR » (*Investissement Socialement Responsable*) délivré par l'AFNOR CERTIFICATION le 19 juillet 2021, nous vous proposons de modifier en conséquence la dénomination sociale de l'OPCI comme suit : «OPCI FRANCEUROPE IMMO ISR ».

Les dispositions de l'article 3 des statuts seront modifiées en conséquence.

II. ORDRE DU JOUR ET PROJET DE RESOLUTIONS A L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

ORDRE DU JOUR

1. Changement de la dénomination sociale de l'OPCI et modification corrélative des statuts ;
2. Pouvoirs pour effectuer les formalités légales.

PROJET DE RESOLUTIONS

PREMIÈRE RÉOLUTION

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées extraordinaires, connaissance prise de l'obtention du label ISR délivré par l'AFNOR CERTIFICATION en date du 19 juillet 2021 et du rapport du Conseil d'administration, décide de modifier la dénomination sociale de la Société à savoir « OPCI FRANCEUROPE IMMO » par la dénomination suivante : « OPCI FRANCEUROPE IMMO ISR ».

En conséquence, l'Assemblée Générale décide de modifier l'article 3 des statuts de la Société lequel sera désormais rédigé ainsi qu'il suit :

"ARTICLE 3 - DENOMINATION

La société a pour dénomination OPCI FRANCEUROPE IMMO ISR (ci-après la "SPPICAV").

Cette dénomination sera suivie de la mention "Société de Placement à Prépondérance Immobilière à Capital Variable" accompagnée ou non du terme "SPPICAV".

DEUXIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées extraordinaires, donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes afin d'effectuer toutes formalités légales de dépôt et de publicité.

OPCI FRANCEUROPE IMMO

Société de Placement à prépondérance immobilière à capital variable
au capital initial de 1 000 000 €
509 763 322 RCS PARIS

Siège social :
22, rue du Docteur Lancereaux
75008 PARIS

Agrément AMF n° SPI 20080020 en date du 28/08/2008



Société de gestion de portefeuille

Agrément AMF n° GP 07000043 en date du 10 juillet 2007
Agrément AIFM en date du 24 juin 2014 au titre de la directive 2011/61/UE

Société par Actions Simplifiée au capital de 828 510 €
329 255 046 RCS Paris

Siège social :
22, rue du Docteur Lancereaux
75008 PARIS

Tél. : 01 78 40 33 03
www.aewciloger.com

Signatory of:

